Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques

OPALE

Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques

Les organismes et conseils de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la France, du Québec et de la Suisse romande ont un mandat politique pour promouvoir la langue française sur leurs territoires respectifs. Si elle est assurée par des interventions institutionnelles, cette promotion doit aussi beaucoup aux évolutions démographiques, aux réseaux numériques, aux flux migratoires, aux échanges économiques et culturels.

Les organismes et conseils de la langue française ont donc choisi de coordonner leur action pour mieux répondre à des enjeux qui dépassent souvent les logiques territoriales et affirmer la légitimité d'une politique linguistique, tant aux yeux des responsables sociaux, économiques et politiques qu'à ceux des citoyens.

Le réseau des **O**rganismes francophones de **p**olitique et d'**a**ménagement **l**inguistiques (OPALE) qu'ils ont créé, où l'Organisation internationale de la Francophonie a un statut d'observateur, permet de conduire et de rendre plus visibles des projets communs, en particulier dans le domaine de la sensibilisation des publics. Il constitue aussi une enceinte de concertation sur les initiatives de chaque membre en matière de politique linguistique : évolutions législatives, enrichissement du français, réforme de l'orthographe, féminisation, etc.

Enfin, chaque délégation organise à tour de rôle un colloque de référence faisant le point sur les enjeux actuels du français et son rôle dans la société. Une résolution est en règle générale adoptée à l'issue de chacune de ces conférences annuelles et transmise aux autorités compétentes des pays concernés.

Le présent document vise à décrire succinctement les membres du réseau OPALE : leur rôle institutionnel, leurs principales activités, leurs ressources.

Le Service de la langue française est chargé de faire des propositions et de mettre en œuvre la politique de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) dont la responsabilité incombe à la ou au ministre de la culture.

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique est chargé, quant à lui, de conseiller la ou le ministre de la culture sur toute question relative à la langue française et à la francophonie.

Ces deux organismes travaillent en étroite collaboration afin d'orienter et de coordonner les politiques publiques visant à promouvoir l'usage du français en lien avec les autres langues, et à assurer son enrichissement.

Le Service de la langue française

Pour remplir ses missions, le Service de la langue française réalise, entre autres, un certain nombre d'actions de sensibilisation du public.

De nombreuses publications sur la situation et l'usage de la langue française

Le Service publie deux grandes collections : la collection Français et Société et la collection Guide. La première fait connaître à un large public les synthèses de recherches scientifiques consacrées à la vie du français dans notre société dans des domaines variés : l'entreprise, l'administration, l'école, la presse, la politique migratoire, etc. La seconde donne des informations plus ponctuelles ou d'ordre pratique sur des thèmes tels que la féminisation, la lisibilité, la terminologie, les gentilés, les jeux de langue, etc.

Un service d'aide linguistique

Le Service de la langue française répond quotidiennement à toute question d'orthographe, de vocabulaire, de lisibilité et fournit des renseignements sur la terminologie, la législation linguistique, etc.

La langue française en fête

Chaque année autour du 20 mars, le Service de la langue française organise une campagne de sensibilisation à l'intention du grand public. « La langue française en fête » vise à donner aux Bruxellois et aux Wallons une image résolument positive, décomplexée et déculpabilisante de leur langue qui peut être à la fois un outil d'épanouissement personnel ou de promotion sociale et une source de plaisir et de créativité.

La coordination des activités liées à l'enrichissement de la langue française

Dans ce cadre, le Service assure la coopération avec les partenaires francophones chargés de l'aménagement linguistique, les experts « matières » à d'autres niveaux de pouvoir (fédéral, Régions), les partenaires de l'Union européenne afin de développer sa banque terminologique accessible sur internet et qui recommande un corpus de termes dans de nombreux domaines scientifiques et techniques en constante évolution : informatique, audit et qualité, audiovisuel, etc.

Un site internet

Le Service de la langue française met en ligne une multitude d'informations sur le français et sur la politique linguistique, des jeux linguistiques, des activités pédagogiques dans le cadre de « La langue française en fête », etc.

Le site languefrançaise, be héberge notamment la banque terminologique présentant des termes de spécialité dont l'usage est recommandé, et leurs équivalents néerlandais, anglais et allemands.

Un soutien aux actions

Le Service de la langue française assume :

- le soutien aux associations ou organismes menant des actions liées à la promotion du français;
- le soutien aux recherches ayant trait à la langue française;
- l'aide aux publications concernant la langue française et la francophonie.

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique est chargé de:

Donner des avis:

- sur toute question relative à la politique linguistique et à la francophonie tant en FWB que sur le plan international;
- quant à l'évolution de la situation linguistique en FWB et quant à la place de la langue française par rapport aux autres langues pratiquées en FWB;
- quant à l'évolution de l'usage de la langue française et à son enrichissement.

Proposer toute action de sensibilisation à la langue française.

Ses missions ne se limitent pas à la seule qualité de la langue, mais consistent à faire en sorte que les pouvoirs publics puissent répondre à toutes les attentes culturelles, sociales ou économiques de la collectivité lorsque ces problématiques présentent un aspect langagier. Les quelque vingt membres du Conseil reflètent donc, par leur fonction, l'ensemble de la société et de ses préoccupations. Parmi eux figurent :

- onze experts issus des milieux de la dialectologie, la philologie, la linguistique, la socio-économie, l'alphabétisation et l'accueil des migrants, l'enseignement et la formation, les Arts et les Lettres, les sciences, le droit et les médias ;
- un représentant de l'Académie royale de langue et littérature :
- un représentant des langues régionales ;
- quatre représentants des tendances idéologiques et philosophiques ;
- trois membres de droit représentant les administrations et les grandes institutions de la FWB.

Le Conseil a, notamment, remis des avis sur des thèmes comme la féminisation des noms de métier, les rectifications orthographiques, l'amélioration du bagage en langues étrangères des citoyens, l'ingénierie linguistique, la maitrise du français et la politique migratoire, la terminologie, la lisibilité.

> www.languefrancaise.be www.lalanguefrancaiseenfete.be

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Un rôle interministériel

Directement rattachée au ministre chargé de la culture, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) élabore la politique linguistique du Gouvernement, en liaison avec les autres départements ministériels.

Elle oriente et coordonne les politiques publiques visant à garantir l'emploi de la langue française, à promouvoir son usage et à assurer son enrichissement. Elle contribue à mettre les technologies numériques au service de ces objectifs.

Elle veille à inscrire les langues de France dans les politiques culturelles : à cet effet, elle développe leur observation, encourage leur préservation et contribue à leur valorisation.

Enfin, elle met en œuvre les actions de l'État destinées à promouvoir le plurilinguisme, à conforter la place de la langue française dans les pays francophones et à renforcer la diversité linguistique en Europe et dans le monde.

Des réseaux d'action et d'influence

Structure légère, constituée d'une trentaine d'agents chargés, sous l'autorité du délégué général, de mettre en œuvre ces orientations, la DGLFLF s'appuie sur de nombreux acteurs qui lui permettent de renforcer son action dans la société.

Sa présence dans plusieurs réseaux de coopération linguistique contribue à élargir son audience en Europe et dans le monde.

Une forte présence numérique

Outre son site internet qui réunit un grand nombre de ressources et d'actualités sur la langue française et les langues de France, la DGLFLF assure l'animation de deux sites qui structurent la politique d'enrichissement du français :

- la base de données *France*Terme, qui regroupe l'ensemble du vocabulaire recommandé publié au *Journal officiel*;
- un outil collaboratif destiné à associer le public à l'enrichissement du français, le wikiLF.

Par ailleurs, un site évènementiel fédère les activités conduites en France et dans le monde dans le cadre de l'opération « Dis-moi dix mots ».

Des publications de référence

La loi fait obligation à la DGLFLF de publier chaque année, au nom du Gouvernement, un rapport destiné à informer les parlementaires sur l'emploi du français. Par ailleurs, la DGLFLF met régulièrement au point une documentation de référence visant à éclairer le public sur tous les aspects de la politique des langues.

Dans le cadre de sa mission d'observation des pratiques linguistiques, elle coordonne la publication du bulletin *Langues et cité* et de la collection des *Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, qui permettent à la communauté scientifique de faire un point sur la réalité des langues en France.

Des rendez-vous réguliers avec le public

Trois évènements inscrits dans le paysage culturel de notre pays offrent une occasion privilégiée de célébrer la cause du français et du plurilinguisme : la Semaine de la langue française et de la Francophonie, en mars autour de la Journée internationale de la Francophonie, le salon Expolangues qui met chaque année une langue à l'honneur et en débat, la Journée européenne des langues qui, autour du 26 septembre, permet de valoriser la richesse de notre patrimoine linguistique.

www.dglf.culture.gouv.fr
www.dismoidixmots.culture.fr
www.franceterme.culture.fr
www.wikilf.culture.fr
www.corpusdelaparole.culture.fr

Organisée chaque année autour du 20 mars, Journée internationale de la Francophonie, la Semaine de la langue française et de la Francophonie offre au grand public l'occasion de manifester son attachement à la langue française en célébrant sa richesse et sa modernité. Dix mots lui sont chaque année proposés pour illustrer le rôle que notre langue exerce dans la société, par exemple pour permettre la rencontre, créer du lien ou favoriser l'expression de soi. Il peut s'agir aussi de montrer l'influence du français à travers les mots légués à d'autres langues ou, à l'inverse, sa capacité à s'ouvrir par l'emprunt aux autres langues.

En France, cette opération permet à ceux qui sont éloignés d'une familiarité avec la langue de nouer avec elle un rapport plus confiant. À l'étranger, et notamment dans les pays du Sud, elle est l'occasion de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté francophone de tous ceux qui ont le français en partage ou qui font le choix de l'apprendre.

Depuis quelques années, ces dix mots sont adoptés d'un commun accord entre les partenaires francophones réunis au sein du réseau OPALE. Ils font l'objet d'une appropriation originale qui tient compte des spécificités de chaque territoire : La langue française en fête (et la Ville des mots) en Fédération Wallonie-Bruxelles, la Francofête au Québec, la Semaine de la langue française et de la Francophonie en Suisse romande et en France. Un Livret des dix mots est aussi publié conjointement : outil pédagogique pour favoriser la connaissance et le gout des mots chez les élèves, il fait appel à de nombreux écrivains de langue française, incités à prendre appui sur ces mots pour exercer leur imagination et leur talent.

Le Conseil supérieur de la langue française

Une mission de conseil et d'information

Le Conseil supérieur de la langue française a pour mission de conseiller le ou la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec.

À ce titre, le Conseil donne son avis au ou à la ministre sur les questions que celui-ci lui soumet et le saisit des préoccupations qui, selon lui, appellent l'attention du gouvernement.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes, et effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires. En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec.

Le Conseil est composé de huit membres nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans. De plus, il dispose d'un personnel permanent pour réaliser ses activités.

Des publications variées

Le site Web du Conseil rend accessibles aux internautes plus de 300 publications telles que des avis, des études, des mémoires et des textes de communications qui portent sur différents aspects de l'aménagement linguistique (usages linguistiques en milieu de travail, intégration linguistique des immigrants, utilisation du français chez les jeunes, etc.). Des communiqués de presse et d'autres documents administratifs, dont le rapport annuel de gestion du Conseil, peuvent également être consultés.

Des outils d'information actuels

Les Actualités linguistiques présentées sur le site Web du Conseil proposent des nouvelles sur la langue française et la francophonie : tenue d'évènements d'intérêt, parution de publications, activités de différentes personnes et organisations. Des actualités sont également diffusées au moyen du bulletin électronique du Conseil, *Francoscope*, et des médias sociaux.

Des prix et distinctions d'envergure

Chaque année, le Conseil souligne la contribution exceptionnelle de personnes et d'organismes à la promotion de la langue française en Amérique du Nord en décernant plusieurs prix et distinctions.

L'Ordre des francophones d'Amérique a pour but de reconnaitre les mérites de personnes qui se consacrent au maintien et à l'épanouissement de la langue française en Amérique.

Le Prix du 3-Juillet-1608 est remis à un organisme pour des services exceptionnels rendus à une collectivité de langue française ou à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le prix Émile-Ollivier récompense une œuvre publiée en français par une maison d'édition canadienne à l'extérieur du Québec.

Les prix médias Jules-Fournier et Raymond-Charette sont attribués à des journalistes de la presse écrite et électronique québécoise pour leur contribution exemplaire au rayonnement d'une langue française de qualité.

Site Web: www.cslf.gouv.qc.ca

Facebook: www.facebook.com/pages/ Conseil-supérieur-de- la-langue-française/298630144623

Twitter: @LangueCommune: www.twitter.com/#!/

LangueCommune

@CSLF_QC: www.twitter.com/#!/cslf_qc

YouTube: www.youtube.com/user/CSLF1/featured

Bulletin Francoscope: www.cslf.gouv.qc.ca/bibliothequevirtuelle/bulletins-francoscope/abonnement

L'Office québécois de la langue française

Mission

L'Office québécois de la langue française est un organisme d'État dont la mission est tracée par la Charte de la langue française et les règlements qui en régissent l'application. L'Office a pour mission de définir et de conduire la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises. Il est également chargé d'assurer le respect de la loi. Enfin, il surveille l'évolution de la situation linguistique au Québec et en fait rapport au ou à la ministre au moins tous les cinq ans. L'Office veille à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises. Il aide à définir et à élaborer les programmes de francisation prévus par la loi et en suit l'application. Pour renforcer sa mission globale de francisation, l'Office québécois de la langue française a d'ailleurs mené, au fil du temps, plusieurs campagnes d'information destinées au grand public ou à différents groupes cibles.

L'Office peut aussi prendre toutes les mesures utiles pour assurer la promotion du français. Il peut assister et informer l'Administration, les organismes parapublics, les entreprises, les associations diverses et les personnes physiques en ce qui concerne la correction et l'enrichissement de la langue française parlée et écrite au Québec. Il peut également recevoir leurs observations et suggestions sur la qualité de la langue française ainsi que sur les difficultés d'application de la loi et en faire rapport au ou à la ministre. Il peut établir des politiques afin de baliser l'usage du français, se doter de programmes de production, de diffusion et d'assistance terminolinguistique et, sur proposition du Comité d'officialisation linguistique, recommander ou normaliser des termes et expressions. Enfin, il établit les programmes de recherche nécessaires à l'application de la loi et peut conclure des ententes ou participer à des projets communs avec toute personne ou tout organisme.

Services et outils

La Charte de la langue française confère à l'Office l'obligation d'« aider à définir et à élaborer les programmes de francisation » prévus par la loi et le pouvoir d'« assister les organismes de l'Administration, les

organismes parapublics, les entreprises, les associations diverses et les individus en matière de correction et d'enrichissement de la langue française parlée et écrite au Québec ».

L'Office s'acquitte de ses mandats en offrant notamment les services, les publications et les outils suivants :

- des capsules d'information sur la Charte diffusées par l'entremise de son service de renseignements généraux et de son site Web;
- de l'assistance-conseil en matière de francisation et de l'assistance technique en matière de francisation des technologies de l'information et des communications;
- des programmes d'aide financière à l'intention des entreprises comptant entre 11 et 99 employés, des associations ainsi que des trois grandes centrales syndicales;
- un service d'évaluation de la connaissance du français de certains membres des ordres professionnels;
- des services et des outils terminolinguistiques, tels que des consultations terminologiques et linguistiques personnalisées, Le grand dictionnaire terminologique, la Banque de dépannage linguistique et les inventaires de travaux terminologiques diffusés dans Internet:
- des publications, dont Le français au bureau et Avoir bon genre à l'écrit, des lexiques et des vocabulaires, des guides et des politiques;
- des bibliothèques où les collections sont mises à la disposition du personnel et du grand public.

Promotion du français

Au Québec, la création de la Francofête, en 1997, a permis de rassembler les manifestations liées à la célébration de la langue française et de la francophonie. Année après année, la Francofête rappelle aux Québécois et Québécoises la volonté, la fierté et le plaisir de vivre en français.

C'est aussi à l'occasion de la Francofête que l'Office québécois de la langue française et ses partenaires remettent des Mérites du français aux entreprises, aux commerces, aux organismes et aux personnes qui font des efforts particuliers pour mettre en valeur la langue française dans divers domaines. Les prix Francopub sont également remis pour couronner des réalisations publicitaires qui font usage d'une langue de qualité tout en témoignant de la richesse du français.

www.oqlf.gouv.qc.ca

Le Secrétariat à la politique linguistique

Mission et mandat

Créé en 1988 pour apporter son soutien au ou à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique exerce, au sein de l'administration publique québécoise, une mission de coordination, de concertation et de promotion à l'égard de la politique linguistique du Québec.

À ce titre, le Secrétariat :

- conseille le ou la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervient dans les dossiers qu'il ou qu'elle lui confie :
- coordonne la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou règlementaires en matière de langue et agit comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- soutient et met en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- participe à la consolidation de la politique linguistique et à sa mise en valeur au Québec et à l'étranger;
- veille à la cohérence et au suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique.

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité immédiate du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève du ou de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. L'effectif du Secrétariat à la politique linguistique est de douze personnes.

Diverses réalisations du Secrétariat

Le Secrétariat à la politique linguistique publie diverses brochures expliquant la politique linguistique du Québec. Il est aussi responsable de divers programmes, projets et prix visant la qualité, la promotion et le rayonnement du français en usage au Québec. Voici quelques-unes de ses réalisations :

- le Programme de promotion du français lors d'activités culturelles, qui s'adresse aux organismes offrant des activités culturelles en tant que diffuseur, service culturel d'une municipalité ou établissement d'enseignement postsecondaire, que ce soit en saison régulière ou lors d'un festival;
- le Programme de tournée des écrivains dans les établissements d'enseignement supérieur, *Parlez-moi d'une langue!*, grâce auquel plus d'une centaine d'écrivains, de journalistes et de communicateurs partagent avec des milliers de jeunes étudiants, partout au Québec, leur passion pour une langue française de qualité;
- le prix Georges-Émile-Lapalme, l'un des treize prix du Québec et la plus haute distinction accordée à une personne ayant contribué à la qualité et au rayonnement de la langue française au Québec;
- le Triathlon du français, une compétition en journalisme tenue sur le Web en collaboration avec Télé-Québec et destinée aux étudiants en journalisme ou en communication ainsi qu'aux jeunes professionnels des médias écrits et électroniques du Québec;
- la mise en œuvre de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013, Le français, notre affaire à tous;
- les brochures : Vivre en français au Québec, L'ABC de la politique linguistique québécoise, La langue française au Québec et Rédiger... simplement.

www.spl.gouv.qc.ca

La Délégation à la langue française (DLF)

Un interlocuteur sur les questions de langue française en pays plurilingue

La DLF est une commission permanente de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), institution qui coordonne les questions liées à l'école et à la formation dans les cantons latins de Suisse. La DLF constitue un organe d'étude, de consultation, de proposition, ainsi que de représentation de la CIIP pour les questions touchant à la langue française.

La DLF fonctionne selon le système « de milice » et ses membres, qui ne sont pas rémunérés, sont tous actifs dans leurs secteurs professionnels respectifs (administration, enseignement et recherche, littérature, médias, spectacle notamment). Les membres de la Délégation sont appuyés par deux collaborateurs à temps partiel.

Elle traite d'un vaste éventail de questions liées à :

- l'image et la présence du français en Suisse et dans le monde ;
- le rôle et l'utilisation du français dans les contextes plurilingues ;
- l'usage de la langue française dans l'enseignement, la recherche et l'information scientifique ainsi que dans les nouvelles technologies;
- des problèmes spécifiques comme les réformes orthographiques, la rédaction non discriminatoire, etc.

Les missions de la DLF

Représentation

La DLF représente la Suisse auprès des instances analogues des autres pays de langue française.

Coordination

La DLF collabore avec les autres organismes s'occupant en Suisse, à titres divers, de langue française et de plurilinguisme (par exemple le Service de la Francophonie du Département fédéral des affaires étrangères, la représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès des Nations unies, les services culturels des ambassades des pays francophones, l'Association des journalistes francophones, etc.).

Observatoire

La DLF conduit des recherches sur les pratiques et usages de la langue française en Suisse (romande avant tout), et diffuse les résultats de ces recherches.

Service linguistique

La DLF formule, à l'intention de la CIIP, des avis sur l'enseignement des langues, en particulier du français, et sur les questions générales de politique linguistique.

 Par ailleurs, la DLF coordonne pour la Suisse la Semaine de la langue française et de la francophonie (SLFF) qui se tient chaque année aux alentours du 20 mars. Elle gère le site www.slff.ch, qui rassemble tous les évènements organisés en Suisse à cette occasion, et propose aussi tout au long de l'année une plateforme avec des activités pédagogiques autour du français.

Publications

La DLF n'a pas de série de publications en propre, mais elle édite tous les quatre ans, en rotation avec ses partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de France et du Québec, les actes du colloque réunissant les membres du réseau OPALE. Par ailleurs, la DLF publie, sous forme de rapports ou d'ouvrages, divers autres travaux en fonction des différents dossiers dont elle s'occupe (réformes orthographiques, intercompréhension, etc.). La plupart de ces travaux sont téléchargeables depuis le site de la DLF, www.dlf-suisse.ch. Enfin, les publications des membres de la DLF figurent sur leurs pages personnelles internet respectives, accessibles via le site internet de la DLF.

www.dlf-suisse.ch www.slff.ch www.ciip.ch

L'Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour cinquante-six États et Gouvernements membres et dix-neuf observateurs, totalisant une population de 890 millions de personnes. Le *Rapport sur la langue française de 2010* établit à 220 millions le nombre de locuteurs de français. Créée en 1970 à Niamey, présente sur les cinq continents, l'OIF rassemble plus du tiers des États membres de l'Organisation des Nations unies.

Pour que le français, langue officielle de 32 États et Gouvernements membres de l'OIF, soit plus utilisé et mieux parlé, enseigné et maitrisé à travers le monde, l'OIF met en œuvre des actions adaptées aux différents publics concernés. Sur la scène internationale comme au sein de l'espace francophone, la cohabitation avec d'autres langues est prise en compte.

À travers la Direction de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, l'OIF participe aux travaux d'OPALE avec un statut d'observateur.

www.francophonie.org











